



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Avantages et inconvénients pour l'agriculture française, de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun

M. Canonge

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Canonge M. Avantages et inconvénients pour l'agriculture française, de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. In: Économie rurale. N°92, 1972. La Grande-Bretagne et la France devant l'élargissement du marché commun. pp. 51-54;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2180>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1972\\_num\\_92\\_1\\_2180](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_92_1_2180)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# AVANTAGES ET INCONVENIENTS POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE DE L'ADHESION DE LA GRANDE-BRETAGNE AU MARCHÉ COMMUN

par M. CANONGE

*Directeur général de la C.N.M.C.C.A.*

---

How french farmers are considering Britain entry ?

---

Il est encore trop tôt pour parler de bilan, tout au plus peut-on esquisser des perspectives. La prévision exacte est impossible dans une réalité aussi mouvante que l'agriculture. La Grande-Bretagne n'entre pas seule dans la C.E.E. ; isoler deux pays, la France et l'Angleterre, dans une communauté d'échanges à dix, est un exercice complexe. Enfin, au-delà des comparaisons statistiques, la psychologie et le comportement des acteurs jouent un rôle non négligeable. Selon les secteurs, les exportateurs français sont plus ou moins pessimistes, tandis que les agriculteurs anglais, irlandais ou danois font preuve le plus souvent d'une certaine assurance. Cette différence d'attitude repose-t-elle sur une base objective ? Cela est difficile à établir.

Toute analyse sérieuse doit se garder de deux excès. Pessimisme au regard de la situation statique qui indique un avantage sérieux pour l'agriculture britannique. Tous les observateurs s'accordent en effet pour considérer l'agriculture du Royaume-Uni comme un concurrent redoutable de puissance et d'efficacité du fait de l'utilisation intelligente qu'elle a su faire des règles du marché mondial. Mais sera-

t-elle aussi dynamique quand elle aura adopté les règles du jeu européen ? Les négociations ont montré, sur ce point, que nos amis anglais comptaient bien, au moins pendant la période de transition, bénéficier à la fois des avantages communautaires et d'une place traditionnellement privilégiée sur le marché mondial.

A l'inverse, il serait tout aussi dangereux d'avoir une confiance aveugle dans les possibilités d'adaptation de l'agriculture française dans les années à venir. Notre retard sur le plan de la transformation et de la commercialisation des produits, de l'esprit de conquête des marchés extérieurs et des structures financières de nos industries agricoles et alimentaires sera difficile à réduire.

Le bon sens amène à envisager les deux aspects complémentaires de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. : la concurrence entre produits agricoles et entre industries agricoles et alimentaires, le changement d'équilibre au niveau de la politique agricole communautaire et ses répercussions sur l'agriculture française.

## L'AGRICULTURE FRANÇAISE SUR LE MARCHÉ BRITANNIQUE

Les agriculteurs du Royaume-Uni sont des producteurs compétents et bien organisés. A long terme l'agriculture britannique est capable de couvrir une très large partie de ses besoins en produits alimentaires de base. Mais dans les 10 années à venir, la Grande-Bretagne restera vraisemblablement un débouché potentiel important pour les produits européens.

En 1970, la Grande-Bretagne n'importait de France que 4 % de ses besoins en blé et farine de blé (390.000 t) et que 14 % de ses besoins en maïs (423.000 t). Les échanges de produits alimentaires entre les deux pays sont trop réduits pour que l'analyse des courants commerciaux actuels puisse permettre de percevoir les tendances à venir. En effet, la présence des produits alimentaires français sur le marché britannique, à l'exclusion des boissons alcooliques, est globalement quasi-symbolique (1,45 %). Nos exportations sont très modestes en matière de produits laitiers, de conserves de viande et de conserves de poissons, nulles pour les conserves de fruits et de légumes (sauf pour les cerises égouttées). Les seules positions satisfaisantes concernent les secteurs marginaux : vinaigre, moutarde, sauces et condiments.

**Tout est question de temps.** A moyen terme, la France pourrait satisfaire plus largement les besoins britanniques en céréales, viande de bœuf en carcasse, fruits et légumes, produits laitiers, sucre, vins et spiritueux. Notons déjà la forte progression des ventes françaises de quartiers avant de bœuf depuis 1966, passées d'une tonne à 4.895 tonnes en 1968, soit 10 % des importations britanniques. Mais pour qu'une telle perspective se réalise, il faut que l'agriculture française agisse avec rapidité.

Si pour les fruits et légumes, la France n'a pas pris sa place sur le marché anglais d'ici 3 ou 4 ans, il sera définitivement trop tard du fait de la concurrence espagnole, italienne, hollandaise et israélienne. Les exportateurs français doivent donc s'unir au sein de quelques organismes régionaux de commercialisation capables d'assurer un approvisionnement continu en produits de première qualité. Le besoin de réorganiser la production et la commercialisation française se fera sentir aussi bien pour les fruits et légumes où il s'agit de conquérir un marché, que pour l'aviculture où il s'agit de contrecarrer les effets de la concurrence britannique. En effet, s'il est vraisemblable que nos nouveaux partenaires nous

achèteront des céréales, du sucre, du lait et des fruits, les élevages danois, anglais et irlandais vont faire peser sur les marchés de la viande une très dure concurrence (bovins, porcs ou aviculture).

Les agriculteurs français doivent donc trouver en quelques années les moyens de s'implanter sur le marché anglais.

### Les industries agricoles et alimentaires

La puissance technique, commerciale et financière des industries agricoles et alimentaires britanniques est bien connue. Dans la chocolaterie, la confiserie, la biscuiterie et les produits nouveaux (surgelés, préparés, lyophilisés), nos amis britanniques peuvent envisager une entrée en force sur le continent.

Mais un certain nombre de handicaps à court terme devraient laisser aux firmes européennes la possibilité de s'adapter à la situation nouvelle : l'inflation chronique en Grande-Bretagne, la répercussion de la hausse des prix des produits agricoles sur ceux des produits transformés, et les différences de réglementations dans le domaine alimentaire.

D'autre part, malgré leur puissance financière et leur expérience du marketing, les I.A.A. anglaises pourraient connaître certaines difficultés à exporter leurs produits sur le continent.

En effet, les goûts alimentaires sont très différents, les colorants et autres produits incorporés dans les aliments britanniques sont généralement interdits chez nous du fait de l'absence de législation communautaire dans ce domaine ; les techniques de production britannique devront s'adapter. **Ce n'est donc pas tant un problème de quantité que de qualité ou de spécificité des produits.**

On craint aussi parfois en France **des implantations** industrielles anglaises ; cependant dans ce domaine nos amis anglais devront accepter les règles du jeu communautaire, des législations compliquées et des dispositions fiscales nouvelles pour eux. Leur effort d'adaptation devra donc être important. Sur le plan général de la concurrence entre les I.A.A. anglaises et européennes, si certaines lignes de forces dominantes sont perceptibles, rien n'est absolument réglé à l'avance.

Malheureusement, la France reste très mal placée dans cette concurrence à venir. Elle n'a pas une industrie agricole et alimentaire à la mesure de son agriculture. Pourtant, le mouvement de concentration a été tout à fait

remarquable au cours des dernières années. La principale faiblesse des I.A.A. françaises provient trop souvent de leur attitude trop exclusivement nationale et défensive. Mais l'expérience des 10 années de marché commun a prouvé qu'un certain nombre de groupes français peuvent comme d'autres acquérir une dimension internationale.

### Les perspectives par secteur

Les perspectives quant aux possibilités d'expansion des produits français sur le marché britannique sont les mêmes que pour l'ensemble de la C.E.E. :

— nos ventes sont concentrées sur un ou quelques secteurs de produits : vins et spiritueux, produits laitiers et conserves de légumes ;

— nous sommes pratiquement absents du marché européen dans les secteurs qui font l'objet des échanges les plus importants (conserves, biscuiterie, chocolaterie) ;

— le problème de l'industrie française de produits alimentaires élaborés se pose actuellement, pour de nombreuses branches, en terme défensif ;

— les exportations de produits laitiers et de conserves de légumes doivent être développées, celles de conserves de viande, de poissons et de fruits, amorcées ;

— mais l'expansion sur les marchés extérieurs tient moins à la disponibilité de la matière première qu'à la capacité technique, commerciale et financière de l'industrie alimentaire française. Les efforts des professionnels doivent être concentrés sur ce point, en liaison avec les organismes bancaires et avec les pouvoirs publics.

L'Europe des Six n'a pas été faite uniquement pour l'agriculture ; néanmoins le fait agricole a, dans une très large mesure, permis sa réalisation.

En 1957-58, les avantages de l'Europe des Six, au regard des organisations agricoles, l'emportaient sur les inconvénients. En effet, le protectionnisme, la conservation des habitudes professionnelles et nationales les plus respectables, semblaient devoir être dépassés : le cadre de la Communauté laissait espérer les solutions les plus satisfaisantes.

Or ce terme de **Communauté** a parfois été un peu oublié. La mise en place du Marché Commun s'est faite dans un **esprit de dépassement des contextes purement nationaux, sur**

**tous les plans** (malgré les prévisions pessimistes de certains économistes : déplacements massifs de main-d'œuvre italienne, « invasion » probable des terres françaises par les agriculteurs hollandais ou allemands).

Dans une première phase, portées par leur foi dans les destinées d'une Communauté dotée d'une structure claire, nouvelle et relativement efficace, toutes les organisations agricoles des Six ont contribué à l'instauration des premiers éléments d'une politique agricole commune. L'utopie est devenue petit à petit une réalité vivante... Elle reste inachevée. L'agriculture à elle seule ne peut en effet apporter toutes les solutions attendues : aussi, par étapes successives, un recul de l'idée et de la volonté communautaires a été enregistré. Cette dégradation a pour cause et pour conséquence la crise monétaire. Dans ce contexte, quelle est la perspective de l'élargissement ?



Là encore le motif, l'objet principal n'est pas l'agriculture. La volonté politique des Etats, appuyée sur l'accord de l'opinion politique et des forces principales de la vie économique et sociale, est à l'origine de cette nouvelle perspective.

Peut-on isoler le cas de la Grande-Bretagne sans tenir compte des autres candidatures à l'adhésion ? Politiquement importante, cette question est aussi essentielle pour l'agriculture. En fait sur tous les plans, dont celui de l'agriculture, l'adhésion anglaise est déterminante parce qu'elle conditionne toutes les autres. En effet le comportement global de la Grande-Bretagne déterminera l'évolution des phénomènes spécifiques à l'agriculture européenne.

Dans le domaine des prix, des revenus et des niveaux de vie, nos collègues anglais sont fortement organisés, leurs discussions avec le gouvernement britannique sont très serrées et fructueuses. Les « marketing boards » donnent aux producteurs anglais un grand pouvoir de contrôle et de défense. Une mise en commun des expériences parallèles menées dans ce domaine serait certainement fort utile.

Les structures d'exploitations sont bonnes au Royaume-Uni, en tout cas meilleures que la moyenne de celles de la Communauté. Les problèmes de modulation des diverses mesures de politique agricole et des différents types d'exploitations et de situations selon les régions, qui se posent avec acuité sur le conti-

ment, ont été aggravés par les disparités régionales résultant de la mise en place du Marché Commun. Le cas, par exemple, du mouton des collines, peu estimé par certains, apprécié par d'autres, ne peut être ignoré par une politique agricole digne de ce nom.

Les problèmes sociaux de protection, de promotion, de financement, ceux de l'environnement, des transports, de la concurrence, des ententes et monopoles, mériteraient d'être traités. Nous en retiendrons les données générales.

Les agriculteurs du Royaume-Uni sont très bien organisés, avec le sérieux et les moyens que cela nécessite. Ils sont un élément à parité dans la vie économique de leur pays. Leur entrée dans la Communauté est indiscutablement positive.

Le COPA s'est interrogé sur l'arrivée en Europe des « farmers Union » et a conclu qu'il faudrait bien changer certaines habitudes (c'est-à-dire les mauvaises...).

Jean Monnet, instigateur dynamique de l'Europe, a souvent loué le pragmatisme du peuple anglais. A l'origine, les Anglais ont jugé que la Communauté comportait une certaine dose d'utopie. Les vieux liens entre la Grande-Bretagne, le Commonwealth et les Etats-Unis étaient encore solides et donnaient alors l'illusion d'une totale indépendance du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Europe. Donc maintenant, en face d'une réalité nouvelle, les « nouveaux » partenaires se montreront plus rigoureux que les membres actuels de la Communauté quant

à l'observation des règles de son fonctionnement.

L'élargissement sera-t-il l'occasion d'une redéfinition et d'un nouveau départ de la politique agricole commune? Accentuera-t-il au contraire son relâchement?

Pour les Six, affirmer l'unité des marchés, la libre circulation des produits et la solidarité financière tout en renvoyant la solution des problèmes structurels et sociaux à des mesures nationales, certes concertées à Bruxelles, mais financées pour partie selon la règle du « juste retour », ce peut être un état d'esprit provisoire et tactique en attendant les nouveaux partenaires; cela pourrait aussi traduire une politique délibérée de chacun-pour-soi.

Ainsi l'avenir de la politique agricole se jouera plus sur l'attitude du septième adhérent, par exemple sur le choix des commissaires, que sur le résultat des études économiques prévisionnelles.

\*\*

Des délais d'adaptation limités dans le temps sont nécessaires, des dérogations permanentes sont impossibles. L'entrée de la Grande-Bretagne représente pour les agriculteurs français, un grand espoir: voir les nouveaux arrivants contribuer sans arrière-pensée, par l'apport de leur compétence et de leur sérieux traditionnel, au succès de l'effort communautaire.